



# Intervention parlementaire

N° de l'intervention : 151-2020  
Type d'intervention : Interpellation  
Motion ayant valeur de directive : ☐  
N° d'affaire : 2020.RRGR.202

Déposée le : 03.06.2020

Motion de groupe : Non  
Motion de commission : Non  
Déposée par : Stocker (Biel/Bienne, pvl) (porte-parole)  
Rüfenacht (Burgdorf, PS)  
Bossard-Jenni (Oberburg, PEV)

Cosignataires : 1

Urgence demandée : Non  
Urgence accordée :

N° d'ACE : du  
Direction : Direction de l'économie, de l'énergie et de l'environnement  
Classification : -

## Des moyens et du personnel pour la protection de la nature dans le canton de Berne

Les communications concernant le recul de la biodiversité en Suisse se multiplient. Un tiers des espèces animales et végétales connues dans notre pays sont menacées d'extinction. Dans notre canton également, les populations de nombreuses espèces diminuent, et la qualité des biotopes dignes de protection continue de décliner. Non seulement la biodiversité se réduit à une vitesse alarmante, mais cela suscite aussi une grande inquiétude chez nos concitoyennes et nos concitoyens : d'après l'Office fédéral de la statistique, 88 pour cent de la population considère comme très dangereuse ou plutôt dangereuse la disparition de nombreuses espèces animales et végétales (OFS, Enquête 2019).

Les cantons jouent un rôle important dans le maintien et le développement de la biodiversité. Il est de leur responsabilité d'exécuter la législation sur la protection de la nature (LPN). Pourtant, les investissements réalisés pour protéger les biotopes d'importance nationale – joyaux naturels de notre pays – en les entretenant (maintien de la valeur) sont insuffisants et ils manquent même cruellement pour ce qui est de les reconstituer. D'après une enquête menée par la Confédération, dans le canton de Berne, seuls cinq pour cent des objets d'importance nationale font l'objet d'une mise en œuvre correcte.

Le Conseil-exécutif est prié de répondre aux questions suivantes :

1. A combien s'élèvent les investissements nécessaires annuellement (CHF) pour les travaux d'entretien réalisés dans les biotopes d'importance nationale ou régionale du canton de Berne pour maintenir la valeur de la biodiversité ?
2. A combien s'élèvent les besoins d'assainissement annuels pour reconstituer les biotopes d'importance nationale ou régionale dans le canton de Berne (CHF) ?

3. Quelles sont les ressources financières nécessaires (CHF) pour que les autres tâches légales qui incombent au canton, notamment la conservation des espèces ou la compensation écologique, soient accomplies de manière à garantir une mise en œuvre appropriée et suffisante de la LPN ?
4. Quels sont les moyens (CHF) que le canton consacre en réalité à l'entretien des biotopes d'importance nationale ou régionale ?
5. Quels sont les moyens (CHF) que le canton consacre en réalité à l'assainissement des biotopes d'importance nationale ou régionale ?
6. Combien de postes (en pourcentage de poste) nécessiterait la mise en œuvre conforme à la législation de la LPN ?
7. De combien de postes (en pourcentage de poste) le service cantonal de protection de la nature dispose-t-il actuellement ?

Destinataires

- Grand Conseil